



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 29 novembre 2010***  
**D - 20100694**

***Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**(sauf de 17h10 à 18h15)**

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

***Ecole maternelle Paul Berthelot. Avenants n° 2 aux marchés de travaux. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20090299 du 25 mai 2009, les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle Paul BERTHELOT ont été signés pour un montant de 1 596 729,11€ TTC. (hors lot ascenseur).

Un marché à procédure adaptée a été passé spécifiquement pour le lot « ascenseur » attribué pour un montant de 30 079,40 € TTC.

Le montant des travaux pour la réhabilitation de l'école s'élève donc à 1 626 808,51 € TTC.

En cours de chantier, par délibération n° D20100228 du 26 avril 2010, vous avez autorisé monsieur le Maire à signer des avenants aux marchés portant le coût des travaux à 1 644 780,62 € TTC (+1,10 %).

Un marché à procédure adaptée a été passé spécifiquement pour le lot « bardage bois » attribué pour un montant de 29 247,93 € TTC.

Le nouveau montant des travaux pour la réhabilitation de l'école s'élève donc à 1 674 028,55 € TTC.

En cours de chantier certains ajustements doivent être réalisés. Les prestations du lot 01 - Démolition - Gros Œuvre doivent être adaptées pour procéder à la mise en œuvre de barrières étanches dues à la présence avérée d'humidité dans certains murs en pierre.

De plus, il convient de procéder à la mise en œuvre d'un badigeon sur la façade neuve donnant sur la rue principale ainsi qu'un enduit.

Enfin, pour répondre à la demande de la Maitrise d'Ouvrage, il convient de procéder au reprofilage de la courette afin d'assurer la mise en œuvre du revêtement de sol et des jeux.

En contrepartie, les modifications apportées sur la mise en œuvre de placage pierre pour les bandeaux de corniches ont permis de réaliser une moins value.

Les modifications des prestations du lot 01 - Démolition - Gros Œuvre, nécessitent de passer un avenant en plus value au marché M090224 attribué à l'Entreprise CAZENAVE dans les conditions suivante :

Montant en € TTC	
Montant marché initial	417 463,90
Montant de l'Avenant n° 1	3 466,30
Montant du présent avenant n° 2	30 779,23
Montant total du marché TTC	451 709,43

Les prestations du lot 05 – Menuiseries Extérieures doivent être adaptées, pour la mise en place de stores électriques à occultation dans le dortoir n°2, non prévus au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les modifications des prestations du lot 05 Menuiseries Extérieures, nécessitent de passer un avenant en plus value au marché M090228, attribué à l'Entreprise LABASTERE 33 dans les conditions suivantes :

Montant en € TTC	
Montant marché initial	176 939,47
Montant de l'Avenant n° 1	1 626,92
Montant du présent avenant n° 2	<u>1 722,24</u>
Montant total du marché TTC	180 288,63

Les prestations du lot 06 - Menuiseries Intérieures doivent être adaptées afin de répondre à la demande de la Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place de façades de placard coulissantes en remplacement des rideaux initialement prévus.

Les modifications des prestations du lot 06 - Menuiseries Intérieures, nécessitent de passer un avenant en plus value au marché M090229 attribué à l'Entreprise LEGENDRE et LUREAU dans les conditions suivantes :

Montant en € TTC	
Montant marché initial	153 449,26
Montant de l'Avenant n° 1	5 294,26
Montant du présent avenant n° 2	<u>1 710,76</u>
Montant total du marché TTC	160 454,28

Les prestations du lot 07 – Plâtrerie - Isolation doivent être adaptées, en raison de l'état des doublages existants. Il s'avère nécessaire de procéder à leur remplacement.

En contre partie, les modifications apportées sur le traitement coupe feu des faux plafonds et des trappes de visites ont permis de réaliser une moins value.

Les modifications des prestations du lot 07 – Plâtrerie – Isolation nécessitent de passer un avenant en plus value au marché M090230 attribué à l'Entreprise NAVELLIER dans les conditions suivantes :

Montant en € TTC	
Montant marché initial	96 082,23
Montant de l'Avenant n° 1	4 275,42
Montant du présent avenant n° 2	<u>311,30</u>
Montant total du marché TTC	100 668,95

Les prestations du lot 08 – Electricité doivent être adaptées pour procéder au raccordement électrique des stores à occultations du dortoir n°2, non prévues au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Il convient également pour répondre à la demande de la maîtrise d'ouvrage de procéder au câblage informatique provisoire.

En contrepartie, les modifications apportées sur l'éclairage du restaurant ainsi qu'à celui de la cour ont permis de réaliser une moins value.

Les modifications des prestations du lot 08 – Electricité nécessitent de passer un avenant en moins value au marché M090231 attribué à l'Entreprise LAFOURCADE dans les conditions suivantes :

Montant en € TTC	
Montant marché initial	88 432,67
Montant de l'Avenant n° 1	2 022,73
Montant du présent avenant n° 2	- 215,15
Montant total du marché TTC	90 240,25

L'ensemble de ces modifications porte le coût des travaux à 1 708 336,93 € TTC (+ 2,05 %).

De plus, il convient de procéder à une prolongation de délais de 3 mois, en raison de ces adaptations.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondant aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213– Article 2313.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTE**